

Un nouvel appel à projets agricoles pour accélérer la transition agroécologique

© 22/11/2018 | 📍 AC • 📰 Terre-net Média

Le ministère de l'agriculture a lancé un nouvel appel à projets dans le cadre du volet agricole du Grand plan d'investissement. Cet appel intitulé « Agriculture et alimentation de demain » et opéré par Franceagrimer vise à soutenir les travaux de recherche et développement en matière de transition écologique, de bioéconomie, ou de transformation numérique des filières agricoles.

Le ministre de l'agriculture **Didier Guillaume** et le secrétaire général pour l'investissement **Guillaume Boudy** ont annoncé mercredi 21 novembre 2018 le lancement d'un appel à projets (AAP) « Agriculture et alimentation de demain », opéré par Franceagrimer, en collaboration avec l'Ademe et Bpifrance.

« Cet AAP s'inscrit dans le cadre de l'axe trois « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du **Grand plan d'investissement (GPI)** dont l'objectif est d'encourager le **développement des filières** de produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, et d'accélérer la transformation de ces secteurs par le biais de la recherche et du développement », précise le ministère.

« Cet AAP vise à sélectionner et soutenir des **projets** d'un coût total minimum de 2 millions d'euros, dont l'objet – nouveau produit, procédé, service ou modèle économique – se caractérise par un fort potentiel d'innovation et s'inscrit dans l'un des quatre axes suivants :

- La transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie : Soit tout projet concourant à l'amélioration génétique, l'agronomie et le développement de nouveaux systèmes de cultures, le biocontrôle animal et végétal, l'agroéquipement et l'agriculture biologique.
- L'évolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales : Il s'agit des enjeux nutritionnels, environnementaux, économiques ainsi que de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en garantissant la sécurité sanitaire ; une meilleure compréhension des connexions santé – alimentation – environnement – agriculture – pêche et aquaculture.
- La bioéconomie durable à l'échelle des territoires : Sont attendus des projets allant de la mobilisation des ressources à leur usage diversifié et leur acceptabilité sociale, pour faire face aux besoins en biomasse liés au développement attendu des produits biosourcés (notamment dans les domaines des matériaux et de la chimie) et des énergies renouvelables, et pour maintenir la durabilité de la ressource.
- La transformation numérique des filières agricoles, aquacoles et agroalimentaires : Soit le développement de services innovants, l'accompagnement numérique au changement de pratiques, pour l'ensemble des acteurs des filières. »

« Les projets devront avoir un impact et un bénéfice mesurable pour les filières et leurs acteurs : création de valeur ajoutée pour l'amont et l'aval, réponse aux attentes du consommateur et accessibilité aux marchés, pérennité des ressources agricoles, aquacoles et forestières, adaptation au changement climatique, gains environnementaux avérés. »

« Cet AAP est ouvert aux entreprises réalisant des **travaux de recherche et de développement**, en collaboration ou non avec d'autres entreprises ou organismes de recherche, éligibles aux aides d'État et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective en cours.

Les modèles de dossiers d'audition **sont disponibles sur le site de Franceagrimer**, ainsi que les informations relatives aux critères d'éligibilité et l'arrêté de l'appel à projet.

Les dossiers de candidature pourront être déposés à compter du 21 novembre 2018 et jusqu'au 31 octobre 2019, avec deux clôtures intermédiaires les 31 décembre 2018 et 31 mai 2019 ».